



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-ET-UN SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **15 septembre 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Véronique CROZET.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

2023-44

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de musique « La Montagnarde ».

Monsieur le Maire expose :

Considérant que l'école de Musique de Montrottier « Raconte-moi une chanson » accueille des élèves qui sont membres de l'association « La Montagnarde »,

Considérant que ces derniers ne bénéficient pas du soutien financier de la CCMDL au contraire des élèves inscrits à l'école de musique de Saint-Laurent-de-Chamousset,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Montrottier aide financièrement ces élèves en accordant une subvention exceptionnelle à l'association de musique « La Montagnarde » (50 € pour les adultes / 40 € pour les enfants).

Monsieur Jean-François, 4^{ème} adjoint au Maire, ne prend pas part au vote.

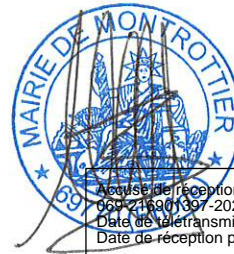
Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés ayant pris part au vote, soit 13 votants :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Montagnarde » sur la base des montants susvisés,
- **DIT** que cette subvention sera versée après réception de la liste du nombre d'élèves concernés,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget principal 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
063 216001307-20230921-DE2023-44-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230921-DE2023-44-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023